

Comité Syndical du 13 février 2025

(Salle des Tisserands à Châtenois)

— Membres en exercice : 51 — Membres titulaires absents/excusés : 21
— Présents ou remplacés : 30 — Procurations : 04

Monsieur Patrick BARBIER, Président du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de Sélestat Alsace Centrale, ouvre la séance du comité syndical à **19 heures 15** et remercie les élus présents.

□ □ □ □

Election d'un secrétaire de séance

Bernard SCHMITT, Maire de Dieffenbach-au-Val est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

□ □ □ □ □ □

Adoption du procès-verbal de la précédente séance

Le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2025 a été transmis le 7 février 2025 à l'ensemble des délégués syndicaux.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Adoption du Compte Administratif pour l'exercice 2024
2. Adoption du budget primitif 2025
3. Subventions allouées en 2025
4. Avance remboursable du Budget Principal vers le budget annexe Mobilité
5. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
6. Convention triennale avec la Maison de la Nature - animation du PAT 2025 - 2027
7. Création du comité des partenaires (Claude SCHALLER)
8. Editions 2025 et 2026 du défi J'y Vais - convention avec l'association Initiatives Durables (Claude SCHALLER)
9. Edition 2025 du défi VILLE EN SELLE (Claude SCHALLER)
10. Feuille de route COT/ Transition écologique (Noëllie HESTIN)

DÉLIBÉRATION

1. Adoption du Compte Administratif pour l'exercice 2024

Rapport présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

I. RAPPORT

Le compte administratif présente l'exécution du budget primitif adopté par délibération n° 2024-05 du comité syndical en date du 21 mars 2024.

Il permet, tant pour la section de fonctionnement que pour celle d'investissement, d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice, qui peuvent faire apparaître, soit un excédent, soit un déficit.

Résultats de l'exercice 2024	Déficit	Excédent
Fonctionnement	26 734,06 €	
Investissement	56 792,37 €	

a. Section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement (780 647,54 €)

- Les contributions syndicales des 4 Communautés de Communes membres du PETR (409 404,24 €) ont représenté 52% des recettes ;
- La contribution de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN, partenaire du PETR (25 070,50 €) a représenté 3% des recettes ;
- Les subventions de l'État (123 267,10 €) ont représenté 15% des recettes, celles de l'ADEME (48 472,48 €) ont représenté 6% des recettes, celles de la Région GRAND EST (80 030,18 €) ont représenté 10 % des recettes et celles de la CEA et autres PETR (65 931€) 8% des recettes ;
- L'amortissement des subventions d'investissement (28 451 €) représente 3% des recettes ;
- Le remboursement de charges diverses (chèque resto) pour 21,04 € constituent le solde.

Les dépenses de fonctionnement (807 381,60 €)

- Les charges à caractère général (220 458,29 €) représentent 26 % du total ;
- Les charges de personnel et frais assimilés (391 231,37€) représentent 49% des dépenses ;
- Les autres charges de gestion courante (127 433,31 €) représentent 15 % des dépenses ;
- Le solde est constitué par l'amortissement des immobilisations (68 258,63 €) soit 8 % des dépenses.

L'exercice 2024 est clos avec un déficit de fonctionnement de 26 734,06 €.

b. Section d'investissement :

Les recettes d'investissement (68 258,63 €)

- L'amortissement des immobilisations (66 900,71 €) et du FCTVA (1 357,92 €)

Les dépenses d'investissement (125 051€)

- Révision du SCOT : 96 600 €
- l'amortissement des subventions perçues pour l'élaboration du SCoT : 28 451 €

La section d'investissement clôture avec un déficit d'investissement de 56 792,37 €.

c. Résultats :

Les résultats de l'exploitation pour l'année 2024, intégrant les résultats de clôture de l'année 2023, se présentent de la manière suivante :

Résultats de l'exercice	Excédent global 2023	Résultat de l'exercice 2024	Excédent global 2023/Résultat 2024
Fonctionnement	173 342,22 €	- 26 734,06 €	146 608,16 €
Investissement	128 273,79 €	- 56 792,37 €	71 481,42 €

L'excédent d'investissement (71 481,42 €) est conservé en section d'investissement, afin de couvrir en priorité le besoin de financement de cette section.

Compte-tenu de l'excédent global d'investissement, l'excédent global de fonctionnement peut être intégralement affecté à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002 : 146 608,16 €)

II. TENEUR DES DISCUSSIONS

Monsieur Philippe STEEGER a procédé à une présentation du Compte Administratif pour l'exercice 2024.

Madame Noélie HESTIN a été élue présidente de séance.

Monsieur Patrick BARBIER s'est retiré au moment du vote.

III.DECISIONS

Il est demandé au Comité Syndical

Sur avis favorable du Bureau réuni le 03 février 2025

De se prononcer sur ces dispositions,

DE CONSTATER l'identité de valeurs avec les indications du compte de gestion s'agissant de l'exercice 2024 dont il reconnaît la sincérité,

D'ARRETER les résultats du compte administratif 2024, dont les éléments principaux se résument comme suit :

- déficit de fonctionnement : **26 734,06 €**
- déficit d'investissement : **56 792,37 €**
- déficit global de clôture : **83 526,43 €**

Ainsi que les résultats globaux au 31 décembre 2024 suivants :

- excédent de fonctionnement : **146 608,16 €**
- excédent d'investissement : **71 481,42 €**
- excédent global de clôture : **218 089,58 €**

DE DECIDER que l'excédent global de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 (soit **146 608,16 €**) constitue l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) au budget 2025 du PETR ;

DE DECIDER que l'excédent global d'investissement cumulé au 31 décembre 2024 (soit **71 481,42 €**) constitue l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) au budget 2025 du PETR.

D'APPROUVER la note jointe en annexe valant budget vert pour l'exercice comptable 2024

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Présent/Absent</i>	<i>Donne procuration à</i>	<i>Sens du vote</i>
BARBIER Patrick	Absent		
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	Présent		POUR
ANDREA Charles	Présent		POUR
DELSART Patrick	Absent	Luc ADONETH	POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	Présent		POUR
DIGEL Denis	Absent		
DUSSOURD Yves	Absent		
ENGEL Robert	Présent		POUR
HIRTZ Sylvie	Présente		POUR
HORNBECK Nadège	Présente		POUR
MUHR Virginie	Absent		
RISCH Claude	Absent		
SCHALLER Claude	Présent		POUR
SCHEIBLING Philippe	Absent		
SCHEUER Tania	Absente		
SCHLEIFER Christian	Absent		
SOHLER Olivier	Présent		POUR
WIRA Michel	Absent		
WOTLING Philippe	Absent		
Suppléants			
CLAVER Michèle			
GAUDIN Bertrand			
HOLZMANN Yves			
MORIS Olivier			
OBERLE Fabienne			
RENAUDET Michel			
Communauté de Communes de VILLE			
Titulaires			
BUHL Patrick	Présent		POUR
ESCHRICH Emmanuel	Présent		POUR
JANUS Serge	Présent		POUR
MEYER Alain	Présent		POUR
PIELA Jean-Pierre	Absent		
PFANN Lionel	Présent		POUR
SCHMITT Bernard	Présent		POUR
UHLERICH Marie-Odile	Absente		
WALSPURGER Yvette	Absente		
Suppléants			
DAVID Joffrey			
DUCORDEAUX Marie-Line			
DEBAUCHEZ Gérard			
HAESSLER Christian			
HOULNE Monique			
KRAUTH Alexandre	Présent		
MANGEOLLE Abel	Présent		
MULLER André			
WITZ Jean-Marc			
Communauté de Communes du Ried de MARCKOLSHEIM			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	Présent		POUR
FOISSIER Sébastien	Absent		
GREIGERT Catherine	Présente		POUR
JEHL Alex	Absent		
KEMPF Denise	Absente		

KLIPFEL Martin	Présent		POUR
KLOTZ Mathieu	Présent		POUR
KNOBLOCH Christophe	Présent		POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	Présent		POUR
MEMHELD Christian	Absent		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	Absent	Catherine GREIGERT	POUR
SCHWEIN Noël	Présent		POUR
SCHWOERER Sébastien	Absent	Michel BUTSCHA	POUR
VOGELI Jean-Michel	Présent		POUR
VOGEL Camille	Absente		
Suppléants			
BERGER Mickaël			
BLATZ François			
GRISS Vincent			
ROHMER Clément			
NEEFF Anne Marie			
ULRICH Anne-Lise			
Communauté de Communes du VAL D'ARGENT			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	Présent		POUR
FRECHARD Jean-Luc	Présent		POUR
FREYBURGER Eric	Absent	Jean-Luc FRECHARD	POUR
GOETTELMANN Thomas	Présent		POUR
HESTIN Noëllie	Présente		POUR
ORSATI Régine	Présente		POUR
PETIT Denis	Présent		POUR
ROUSSEL Nathalie	Présent		POUR
Suppléants			
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			33

DÉLIBÉRATION

2. Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2025

Présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

I. **RAPPORT**

Le budget principal s'élève à 1 027 854 €. Il baisse de 11,48 % par rapport à 2024.

Tel que cela a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires le 21 janvier dernier, et après la prise en compte des résultats définitifs de l'exercice 2024, le budget primitif pour l'année 2025 a été établi sur la base des éléments suivants :

a. Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévues s'élèvent à 1 027 854 €, correspondant à :

▪ **Contributions syndicales : 409 397,61 €**

Les contributions syndicales des quatre communautés membres du PETR aux thématiques qui les concernent exclusivement (aménagement du territoire, mobilité, tourisme, coopération transfrontalière, transition énergétique, service d'accompagnement à la rénovation énergétique et 2/3 des charges de fonctionnement du PETR) sont réparties, pour moitié en fonction de leurs populations municipales 2024, et pour moitié en fonction de leurs bases fiscales notifiées pour 2024 ;

	CC du Ried de Marckolsheim	CC de SÉLESTAT	CC du Val d'Argent	CC de la Vallée de Villé
Population 2023	20 597	37 052	9 289	10 718
<i>proportion</i>	26,52 %	47,71 %	11,96 %	13,80 %
Bases d'imposition	61 356 173 €	95 636 769 €	20 644 222 €	20 785 548 €
<i>proportion</i>	30,92 %	48,20 %	10,40 %	10,48 %
Répartition contrib.	28,723 %	47,956 %	11,183 %	12,139 %

Les contributions au titre des actions menées avec la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN (Projet alimentaire territorial, animation territoriale, et 1/3 des charges de fonctionnement du PETR) sont réparties entre les cinq communautés de communes membres et partenaires, pour moitié en fonction de leurs populations municipales 2024, et pour moitié en fonction de leurs bases fiscales notifiées pour 2024 ;

	Cdc du RIED DE Marckolsheim	Cdc de SÉLESTAT	Cdc du VAL D'ARGENT	Cdc de la VALLÉE DE VILLÉ	Cdc du CANTON D'ERSTEIN
Population 2024	20 597	37 052	9 289	10 718	48 676
<i>proportion</i>	16,30 %	29,33 %	7,35 %	8,48 %	38,53 %
Bases d'imposition	61 356 173 €	95 636 769 €	20 644 222 €	20 785 548 €	107 508 475 €
<i>proportion</i>	20,06 %	31,26 %	6,75 %	6,79 %	35,14 %
Répartition contrib.	18,180 %	30,295 %	7,050 %	7,639 %	36,836 %

Ces coefficients de répartition des contributions ont été appliqués à chaque thématique d'intervention du PETR et, au total, les contributions des quatre communautés membres du PETR représentant

un montant total de **409 397,61 euros**, répartis comme suit :

- Communauté de Communes du RIED DE MARCKOLSHEIM : **117 613,47 €**
- Communauté de Communes de SÉLESTAT : **196 325,83 €**
- Communauté de Communes du VAL D'ARGENT : **45 777,66 €**
- Communauté de Communes de la VALLÉE DE VILLÉ : **49 680,65 €**

La subvention de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN représentera **31 548,51 €** ;

▪ **Subventions : 438 299,70 €**

Que ce soit au titre de la mise en œuvre du SCOT ou des actions d'animation du territoire (mobilité, service d'aide à la rénovation énergétique...), le PETR bénéficie de diverses subventions de la part de l'État (10 000 €), de la région GRAND EST (174 855 €), de la Collectivité européenne d'ALSACE (13 900 €), de l'ADEME (179 711,70 €) et les autres participations (59 833 €) ;

- Amortissement des subventions d'investissement : 2 000 €
- Excédent cumulé de fonctionnement 2024 reporté en 2025 : 146 608,16 €

Les dépenses de fonctionnement prévues s'élèvent à 1 027 854 €, se répartissant comme suit :

- Charges à caractère général : 399 882,00 €
- Charges de personnel : 479 630,42 €
- Autres charges de gestion courante : 119 700 €
- Virement section d'investissement : 7 798,58 €
- Dotation aux amortissements et provisions : 20 843 €

b. Section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à un total de 371 950 €, correspondant à :

- Amortissement des immobilisations : 20 843 €
- Excédent cumulé d'investissement 2024 reporté en 2025 : 71 481,42 €
- Produit de l'avance remboursable du budget annexe mobilité : 271 827 €
- Virement de la section de fonctionnement : 7 798,58 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 371 950 €, se répartissant comme suit :

- Dépenses d'équipements divers : 1 523 €
- Révision SCOT : 96 600 €
- Amortissement des subventions : 2 000 €
- Avance remboursable vers le budget annexe mobilité : 271 827 €

Le budget annexe « Transports-mobilité » s'élève à 3 857 000,00 € pour la section de fonctionnement et à 467 566 € pour la section d'investissement.

a. Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévues s'élèvent à 3 857 000,00 €, correspondant à :

- Versement Mobilités : 3 800 000,00 €
- Subventions : 57 000,00 €

Pour ces différentes actions (Plan global de déplacement, plan de mobilité employeur, plan vélo...), le PETR bénéficie de diverses subventions de la part de l'État (10 000 €), de la région GRAND EST (5 000 €), de l'ADEME (8 000 €) et de la participation de la Communauté de Communes de Sélestat (34 000 €) pour l'instauration de la ligne C ;

Les dépenses de fonctionnement prévues s'élèvent à 3 857 000,00 €, se répartissant comme suit :

- Charges à caractère général : 3 467 328,00 €
- Charges de personnel : 191 492,00 €
- Autres charges de gestion courante : 45 000,00 €
- Les charges exceptionnelles : 110,00 €

- Virement section d'investissement : 153 070 €

b. Section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à un total de 467 566 €, correspondant à :

- Fond compensation TVA : 22 469,00 €
- Produit de l'avance remboursable du budget Principal : 271 827,00 €
- Virement de la section de fonctionnement : 153 070,00 €
- Subventions d'investissements : 20 200,00 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 467 566 €, se répartissant comme suit :

- Dépenses d'équipements : 153 339,00 €
- Frais d'études : 43 400,00 €
- Remboursement Avance remboursable vers le Budget Principal : 271 827,00 €

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 et l'affectation des résultats de clôture,

Vu le compte rendu du débat d'orientations budgétaires en date du 21 janvier 2025 ;

II. TENEUR DES DISCUSSIONS

Monsieur Patrick BARBIER a présenté le budget primitif 2025 comme étant un budget de continuité avec comme nouveauté la création d'un budget annexe lié au transfert de la compétence mobilité.

Monsieur BARBIER a également confirmé le maintien par la Région Grand-Est d'une subvention pour la flotte à faible émission.

Monsieur STEEGER a procédé à une présentation synthétique du budget primitif 2025 qui a légèrement évolué par rapport aux informations transmises lors du débat d'orientation budgétaire.

Monsieur BARBIER a remercié l'ensemble des services qui ont contribué à l'élaboration de ce budget.

Monsieur Jean-Luc FRECHARD a demandé si le budget annexe mobilité est assujetti à la TVA.

Monsieur Sylvain CONTENT a apporté des précisions sur l'assujettissement à la TVA du budget annexe et sur le fonctionnement du FCTVA .

Monsieur Thomas GOETTELMMANN a demandé si les conventions de complémentarité avec la Région Grand-Est ont été signées .

Monsieur BARBIER a répondu que ces conventions sont en cours de rédaction et que dans les faits un usager peut déjà utiliser un ticket ELSA pour emprunter des transports FLUO.

Monsieur BARBIER a fait état de la complexité pour mettre en œuvre ce mécanisme liée en partie au caractère attractif des tarifs pratiqués sur le réseau ELSA.

III. DÉCISIONS

Il est demandé au Comité Syndical

Sur avis favorable du Bureau réuni le 03 février 2025

De se prononcer sur ces dispositions,

D'ARRETER le budget primitif du PETR pour l'année 2025, conformément aux documents budgétaires annexés et correspondant aux montants suivants :

Budget principal

- Recettes de fonctionnement : 1 027 854,00 €
- Dépenses de fonctionnement : 1 027 854,00 €
- Recettes d'investissement : 371 950,00 €
- Dépenses d'investissement : 371 950,00 €

Budget annexe « Transport-Mobilité »

- Recettes de fonctionnement : 3 857 000,00 €
- Dépenses de fonctionnement : 3 857 000,00 €
- Recettes d'investissement : 467 566,00 €
- Dépenses d'investissement : 467 566,00 €

DE PRECISER que ce budget est adopté « par chapitres budgétaires » ;

DE DECIDER la mise en recouvrement des contributions syndicales auprès des quatre communautés de communes membres, pour un montant total de **409 397,61 €**, répartis comme suit (pour moitié en fonction des populations légales 2024, pour moitié en fonction des bases fiscales notifiées pour 2024) :

- Communauté de Communes du RIED DE MARCKOLSHEIM : 117 613,47 €
- Communauté de Communes de SÉLESTAT : 196 325,83 €
- Communauté de Communes du VAL D'ARGENT : 45 777,66 €
- Communauté de Communes de la VALLÉE DE VILLÉ : 49 680,65 €

D'AUTORISER le Président à conclure avec la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN une convention de partenariat relative à sa participation aux actions du PETR menées sur le périmètre élargi à cette communauté, comportant une contribution à la mise en œuvre de ces actions à hauteur de **31 548,51 €**.

DE CHARGER le Président de l'exécution du budget, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes, et l'autorise à passer tous actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	Présent		POUR

Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	Présent		POUR
ANDREA Charles	Présent		POUR
DELSART Patrick	Absent	Luc ADONETH	POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	Présent		POUR
DIGEL Denis	Absent		
DUSSOURD Yves	Absent		
ENGEL Robert	Présent		POUR
HIRTZ Sylvie	Présente		POUR
HORNBECK Nadège	Présente		POUR
MUHR Virginie	Absent		
RISCH Claude	Absent		
SCHALLER Claude	Présent		POUR
SCHEIBLING Philippe	Absent		
SCHEUER Tania	Absente		
SCHLEIFER Christian	Absent		
SOHLER Olivier	Présent		POUR
WIRA Michel	Absent		
WOTLING Philippe	Absent		
Suppléants			
CLAVER Michèle			
GAUDIN Bertrand			
HOLZMANN Yves			
MORIS Olivier			
OBERLE Fabienne			
RENAUDET Michel			
Communauté de Communes de VILLE			
Titulaires			
BUHL Patrick	Présent		POUR
ESCHRICH Emmanuel	Présent		POUR
JANUS Serge	Présent		POUR
MEYER Alain	Présent		POUR
PIELA Jean-Pierre	Absent		
PFANN Lionel	Présent		POUR
SCHMITT Bernard	Présent		POUR
UHLERICH Marie-Odile	Absente		
WALSPURGER Yvette	Absente		
Suppléants			
DAVID Joffrey			
DUCORDEAUX Marie-Line			
DEBAUCHEZ Gérard			
HAESSLER Christian			
HOULNE Monique			
KRAUTH Alexandre	Présent		
MANGEOLLE Abel	Présent		
MULLER André			
WITZ Jean-Marc			
Communauté de Communes du Ried de MARCKOLSHEIM			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	Présent		POUR
FOISSIER Sébastien	Absent		
GREIGERT Catherine	Présente		POUR
JEHL Alex	Absent		
KEMPF Denise	Absente		
KLIPFEL Martin	Présent		POUR
KLOTZ Mathieu	Présent		POUR
KNOBLOCH Christophe	Présent		POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	Présent		POUR

MEMHELD Christian	Absent		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	Absent	Catherine GREIGERT	POUR
SCHWEIN Noël	Présent		POUR
SCHWOERER Sébastien	Absent	Michel BUTSCHA	POUR
VOEGELI Jean-Michel	Présent		POUR
VOGEL Camille	Absente		
Suppléants			
BERGER Mickaël			
BLATZ François			
GRISS Vincent			
ROHMER Clément			
NEEFF Anne Marie			
ULRICH Anne-Lise			
Communauté de Communes du VAL D'ARGENT			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	Présent		POUR
FRECHARD Jean-Luc	Présent		POUR
FREYBURGER Eric	Absent	Jean-Luc FRECHARD	POUR
GOETTELMANN Thomas	Présent		POUR
HESTIN Noëllie	Présente		POUR
ORSATI Régine	Présente		POUR
PETIT Denis	Présent		POUR
ROUSSEL Nathalie	Présent		POUR
Suppléants			
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			34

DÉLIBÉRATION

3.Subventions allouées en 2025

Présenté par Monsieur Patrick Barbier, Président

I. RAPPORT

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en son article L.2311-7 que « l'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. (...) Pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le conseil municipal peut décider :

- d'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire ;
- ou d'établir, dans un état annexé au budget, une liste de bénéficiaires avec, pour chacune d'eux, l'objet et le montant de la subvention ;

L'individualisation des crédits ou la liste établie conformément au 2° vaut décision d'attribution des subventions en cause. »

Il est demandé au Comité syndical,

Vu Le budget primitif de l'exercice 2025,

Vu L'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales,

Vu L'état 2025 annexé au présent rapport

sur avis favorable du Bureau du 03 février 2025

DE DECIDER l'attribution des subventions aux associations énoncées à l'état ci-annexé ;

D'AUTORISER le Président ou le Vice-président à signer les conventions y afférent ;

D'INSCRIRE au budget primitif 2025 les crédits nécessaires au paiement de ces subventions.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Présent/Absent</i>	<i>Donne procuration à</i>	<i>Sens du vote</i>
BARBIER Patrick	Présent		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	Présent		POUR
ANDREA Charles	Présent		POUR
DELSART Patrick	Absent	Luc ADONETH	POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	Présent		POUR
DIGEL Denis	Absent		
DUSSOURD Yves	Absent		
ENGEL Robert	Présent		POUR
HIRTZ Sylvie	Présente		POUR
HORNBECK Nadège	Présente		POUR
MUHR Virginie	Absent		
RISCH Claude	Absent		
SCHALLER Claude	Présent		POUR
SCHEIBLING Philippe	Absent		
SCHEUER Tania	Absente		
SCHLEIFER Christian	Absent		
SOHLER Olivier	Présent		POUR
WIRA Michel	Absent		
WOTLING Philippe	Absent		
Suppléants			
CLAVER Michèle			
GAUDIN Bertrand			
HOLZMANN Yves			
MORIS Olivier			
OBERLE Fabienne			
RENAUDET Michel			
Communauté de Communes de VILLE			
Titulaires			
BUHL Patrick	Présent		POUR
ESCHRICH Emmanuel	Présent		POUR
JANUS Serge	Présent		POUR
MEYER Alain	Présent		POUR
PIELA Jean-Pierre	Absent		
PFANN Lionel	Présent		POUR
SCHMITT Bernard	Présent		POUR
UHLERICH Marie-Odile	Absente		
WALSPURGER Yvette	Absente		
Suppléants			
DAVID Joffrey			
DUCORDEAUX Marie-Line			
DEBAUCHEZ Gérard			
HAESSLER Christian			

HOULNE Monique			
KRAUTH Alexandre	Présent		
MANGEOLLE Abel	Présent		
MULLER André			
WITZ Jean-Marc			
Communauté de Communes du Ried de MARCKOLSHEIM			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	Présent		POUR
FOISSIER Sébastien	Absent		
GREIGERT Catherine	Présente		POUR
JEHL Alex	Absent		
KEMPF Denise	Absente		
KLIPFEL Martin	Présent		POUR
KLOTZ Mathieu	Présent		POUR
KNOBLOCH Christophe	Présent		POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	Présent		POUR
MEMHELD Christian	Absent		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	Absent	Catherine GREIGERT	POUR
SCHWEIN Noël	Présent		POUR
SCHWOERER Sébastien	Absent	Michel BUTSCHA	POUR
VOEGELI Jean-Michel	Présent		POUR
VOGEL Camille	Absente		
Suppléants			
BERGER Mickaël			
BLATZ François			
GRISS Vincent			
ROHMER Clément			
NEEFF Anne Marie			
ULRICH Anne-Lise			
Communauté de Communes du VAL D'ARGENT			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	Présent		POUR
FRECHARD Jean-Luc	Présent		POUR
FREYBURGER Eric	Absent	Jean-Luc FRECHARD	POUR
GOETTELMAHNN Thomas	Présent		POUR
HESTIN Noëllie	Présente		POUR
ORSATI Régine	Présente		POUR
PETIT Denis	Présent		POUR
ROUSSEL Nathalie	Présent		POUR
Suppléants			
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			34

DÉLIBÉRATION

4. Avance remboursable du Budget Principal vers le budget annexe Mobilité

Présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

I. RAPPORT

Par délibération en date du 28 novembre 2023, les quatre Communauté de Communes qui composent le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de Sélestat Alsace Centrale ont transféré la compétence en matière de mobilité au 1er janvier 2025. Par délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes de Sélestat du 23 septembre 2024, il a été confié la gestion du service public des transports à la société AUTOCARS SCHMITT/BUS, par voie de délégation de service public.

Etant donnée que l'offre en matière de mobilité sur le territoire du PETR a commencé au 1er janvier 2025, que le budget primitif 2025 de la mobilité du PETR est voté le 13 février 2025 et que le premier versement par l'URSAFF du versement mobilité interviendra au 20 mars 2025, il convient de verser une avance remboursable du budget principal vers le budget annexe de la mobilité afin de permettre au PETR de disposer des fonds nécessaires au paiement des premières factures du délégataire.

II. DÉCISIONS

Il est demandé au Comité syndical,

Sur avis du Bureau syndical du 03 février 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2312-1 ;

Vu la délibération du 19 septembre 2024 portant création du budget annexe mobilité du PETR ;

Considérant l'intérêt de la mise en place de cette avance remboursable afin de permettre au budget annexe « mobilité » de disposer des fonds nécessaires au paiement de la première facture du délégataire ;

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER le versement d'une avance remboursable par le budget principal au budget annexe « mobilités » pour un montant de 271 827 € afin d'abonder la trésorerie du budget annexe « mobilité ».

DE DECIDER que l'avance nécessaire au paiement de la première facture du délégataire sera remboursée au cours de l'année 2025

D'INSCRIRE les crédits au budget principal à l'article 27638 des dépenses et des recettes d'investissement et au budget annexe « mobilité » à l'article 1687 des dépenses et recettes d'investissements.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	Présent		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	Présent		POUR

ANDREA Charles	Présent		POUR
DELSART Patrick	Absent	Luc ADONETH	POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	Présent		POUR
DIGEL Denis	Absent		
DUSSOURD Yves	Absent		
ENGEL Robert	Présent		POUR
HIRTZ Sylvie	Présente		POUR
HORNBECK Nadège	Présente		POUR
MUHR Virginie	Absent		
RISCH Claude	Absent		
SCHALLER Claude	Présent		POUR
SCHEIBLING Philippe	Absent		
SCHEUER Tania	Absente		
SCHLEIFER Christian	Absent		
SOHLER Olivier	Présent		POUR
WIRA Michel	Absent		
WOTLING Philippe	Absent		
Suppléants			
CLAVER Michèle			
GAUDIN Bertrand			
HOLZMANN Yves			
MORIS Olivier			
OBERLE Fabienne			
RENAUDET Michel			
Communauté de Communes de VILLE			
Titulaires			
BUHL Patrick	Présent		POUR
ESCHRICH Emmanuel	Présent		POUR
JANUS Serge	Présent		POUR
MEYER Alain	Présent		POUR
PIELA Jean-Pierre	Absent		
PFANN Lionel	Présent		POUR
SCHMITT Bernard	Présent		POUR
UHLERICH Marie-Odile	Absente		
WALSPURGER Yvette	Absente		
Suppléants			
DAVID Joffrey			
DUCORDEAUX Marie-Line			
DEBAUCHEZ Gérard			
HAESSLER Christian			
HOULNE Monique			
KRAUTH Alexandre	Présent		
MANGEOLLE Abel	Présent		
MULLER André			
WITZ Jean-Marc			
Communauté de Communes du Ried de MARCKOLSHEIM			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	Présent		POUR
FOISSIER Sébastien	Absent		
GREIGERT Catherine	Présente		POUR
JEHL Alex	Absent		
KEMPF Denise	Absente		
KLIPFEL Martin	Présent		POUR
KLOTZ Mathieu	Présent		POUR
KNOBLOCH Christophe	Présent		POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	Présent		POUR
MEMHELD Christian	Absent		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	Absent	Catherine GREIGERT	POUR
SCHWEIN Noël	Présent		POUR

SCHWOERER Sébastien	Absent	Michel BUTSCHA	POUR
VOEGELI Jean-Michel	Présent		POUR
VOGEL Camille	Absente		
Suppléants			
BERGER Mickaël			
BLATZ François			
GRISS Vincent			
ROHMER Clément			
NEEFF Anne Marie			
ULRICH Anne-Lise			
Communauté de Communes du VAL D'ARGENT			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	Présent		POUR
FRECHARD Jean-Luc	Présent		POUR
FREYBURGER Eric	Absent	Jean-Luc FRECHARD	POUR
GOETTELMAANN Thomas	Présent		POUR
HESTIN Noëllie	Présente		POUR
ORSATI Régine	Présente		POUR
PETIT Denis	Présent		POUR
ROUSSEL Nathalie	Présent		POUR
Suppléants			
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			34

DÉLIBÉRATION

5. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Présenté par Monsieur Patrick Barbier, Président

I. RAPPORT

Suite au passage à la nomenclature comptable M57 du PETR Sélestat Alsace centrale au 1er janvier 2024, le syndicat est amené à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Il est demandé au Comité syndical,
Sur avis favorable du Bureau du 03 février 2025

Vu L'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu L'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques

De se prononcer sur ces dispositions,

D'AUTORISER le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

D'AUTORISER le Président à signer les conventions y afférent ;

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Présent/Absent</i>	<i>Donne procuration à</i>	<i>Sens du vote</i>
BARBIER Patrick	Présent		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	Présent		POUR
ANDREA Charles	Présent		POUR
DELSART Patrick	Absent	Luc ADONETH	POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	Présent		POUR
DIGEL Denis	Absent		
DUSSOURD Yves	Absent		
ENGEL Robert	Présent		POUR
HIRTZ Sylvie	Présente		POUR
HORNBECK Nadège	Présente		POUR
MUHR Virginie	Absent		
RISCH Claude	Absent		
SCHALLER Claude	Présent		POUR
SCHEIBLING Philippe	Absent		
SCHEUER Tania	Absente		
SCHLEIFER Christian	Absent		
SOHLER Olivier	Présent		POUR
WIRA Michel	Absent		
WOTLING Philippe	Absent		
Suppléants			
CLAVER Michèle			
GAUDIN Bertrand			
HOLZMANN Yves			
MORIS Olivier			
OBERLE Fabienne			
RENAUDET Michel			
Communauté de Communes de VILLE			
Titulaires			
BUHL Patrick	Présent		POUR
ESCHRICH Emmanuel	Présent		POUR
JANUS Serge	Présent		POUR
MEYER Alain	Présent		POUR
PIELA Jean-Pierre	Absent		
PFANN Lionel	Présent		POUR
SCHMITT Bernard	Présent		POUR
UHLERICH Marie-Odile	Absente		
WALSPURGER Yvette	Absente		
Suppléants			

DAVID Joffrey			
DUCORDEAUX Marie-Line			
DEBAUCHEZ Gérard			
HAESSLER Christian			
HOULNE Monique			
KRAUTH Alexandre	Présent		
MANGEOLLE Abel	Présent		
MULLER André			
WITZ Jean-Marc			
Communauté de Communes du Ried de MARCKOLSHEIM			
<i>Titulaires</i>			
BUTSCHA Michel	Présent		POUR
FOISSIER Sébastien	Absent		
GREIGERT Catherine	Présente		POUR
JEHL Alex	Absent		
KEMPF Denise	Absente		
KLIPFEL Martin	Présent		POUR
KLOTZ Mathieu	Présent		POUR
KNOBLOCH Christophe	Présent		POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	Présent		POUR
MEMHELD Christian	Absent		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	Absent	Catherine GREIGERT	POUR
SCHWEIN Noël	Présent		POUR
SCHWOERER Sébastien	Absent	Michel BUTSCHA	POUR
VOGELI Jean-Michel	Présent		POUR
VOGEL Camille	Absente		
<i>Suppléants</i>			
BERGER Mickaël			
BLATZ François			
GRISS Vincent			
ROHMER Clément			
NEEFF Anne Marie			
ULRICH Anne-Lise			
Communauté de Communes du VAL D'ARGENT			
<i>Titulaires</i>			
BURRUS Jean-Marc	Présent		POUR
FRECHARD Jean-Luc	Présent		POUR
FREYBURGER Eric	Absent	Jean-Luc FRECHARD	POUR
GOETTELMAANN Thomas	Présent		POUR
HESTIN Noëllie	Présente		POUR
ORSATI Régine	Présente		POUR
PETIT Denis	Présent		POUR
ROUSSEL Nathalie	Présent		POUR
<i>Suppléants</i>			
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			34

DÉLIBÉRATION

6. Mise en place d'une convention d'objectifs pluriannuelle – animation du Projet Alimentaire Territorial Alsace centrale 2025-2027

Présenté par Monsieur Alain MEYER, Vice-Président en charge du PAT

I. RAPPORT

Le PETR de Sélestat Alsace Centrale est porteur de plusieurs démarches stratégiques ayant trait à la transition énergétique et écologique de manière directe ou indirecte : Plan Climat, Plan Global de Déplacement, SCOT, Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Les PAT, visent à rapprocher tous les acteurs de l'alimentation : producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, collectivités territoriales et acteurs de la société civile et à mettre en cohérence l'ensemble des démarches pour développer une agriculture durable et une alimentation de qualité. Le projet d'élaboration concertée d'un Projet Alimentaire Territorial durable est porté depuis 2018 par le PETR Sélestat Alsace Centrale. Il vise à « Faire de l'Alsace centrale un territoire d'agriculture durable qui produit et donne accès à tous, à une alimentation saine et de qualité ». Dans le cadre du partenariat avec le PETR, la Maison de la Nature a fortement participé à la conception, le lancement et l'animation du PAT depuis 2018.

Le projet a été labélisé en niveau 2 en mars 2024. Le niveau 2 exige des porteurs de projet de pérenniser les moyens de coordination et d'animation du PAT (délibération prise et inscrite au budget de 2024 et 2025). En vue d'augmenter les capacités d'action et de pérenniser l'animation de la démarche il est proposé d'établir une convention d'objectifs pluri annuelle entre le PETR et la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale.

La Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale, labélisée CINE (Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) et CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), exerce son activité d'éducation à l'environnement sur le territoire de l'Alsace Centrale depuis 1996. Son importance et sa professionnalisation ont augmenté au fil des ans pour devenir un acteur incontournable de l'éducation à l'environnement en Alsace centrale, notamment sur les thématiques alimentaires et agricoles.

Dans ce cadre, l'association sollicite une subvention du PETR Sélestat Alsace centrale pour répondre aux objectifs suivants et de soutenir les actions du plan d'action niveau 2 du PAT Alsace Centrale :

1. Développer les actions de sensibilisation pour mieux comprendre les enjeux liés à l'alimentation auprès de publics divers (grand public, élus, agents, producteurs, transformateurs, distributeurs).
2. Coordonner un programme d'animation annuel (semaine du développement durable/quinzaine de l'alimentation/tours des fermes par exemple). Coordonner une proposition annuelle commune pour une participation au festival de film ALIMENTERRE.
3. Accompagner les producteurs pour aller vers les labels « EgAlim » : mobilisation des acteurs et introduction à la thématique, identifier les freins à la labélisation.
4. Questionner l'intérêt d'une cuisine centrale sur le territoire : mobilisation des acteurs et introduction à la thématique qui a émergé en niveau 1 lors du séminaire "Les bonnes recettes des collectivités" en novembre 2023.
5. Mener un premier diagnostic sur la précarité alimentaire et animer un réseau d'acteurs : développer le réseau des partenaires du PAT sur le volet justice sociale, alimentation & santé. Animer un réseau informel d'acteurs locaux qui agissent sur la précarité alimentaire et établir un premier diagnostic.
6. Soutenir les initiatives du territoire et accompagner les actions qui peuvent émerger en cours de route.

L'agenda prévisionnel des actions

Action	2025 1 ^{er} sem	2025 2 nd sem	2026 1 ^{er} sem	2026 2 nd sem	2027 1 ^{er} sem	2027 2 nd sem
1			x	x	x	x
2		x		x		x
3	X	x	x	x		
4	X	x	x			

5		x	x		x	
6		x		x	x	

Le PETR coordonne le PAT et la MdN coopère avec le PETR pour co-animer la démarche. Dans le cadre de la convention elle porte certaines thématiques en autonomie, et aide à la mobilisation des acteurs avec ses compétences spécifiques en dialogue territorial, en concertation, en mobilisation et dans son rôle de facilitateur.

De plus la MdN va de façon générale soutenir la chargée de mission Développement territorial dans ses missions PAT et :

- participer à la communication pour valoriser les actions du PAT Alsace Centrale,
- développer le réseau des partenaires du PAT,
- provoquer/multiplier les échanges de bonnes pratiques dans le territoire du PAT, le cas échéant avec d' autres PAT,
- le cas échéant, participer et contribuer par des retours d' expériences aux réunions Inter-PAT et a des journées thématiques,
- présenter la démarche du PAT sur le territoire,
- recueillir les actualités des projets en cours sur le territoire, en lien avec les partenaires du PAT et les collectivités. Ces projets pourront être éventuellement inscrits dans le Plan d' action du PAT ou du PTRTE. Il s'agira de rencontrer et de solliciter les acteurs et partenaires du territoire pour une remontée d'information des projets en cours.

Montant de la subvention et durée

La subvention pluriannuelle s'élève à 73 800€ pour l'animation entre le 1 janvier 2025 et le 31 décembre 2027 versée en versée en 6 fois et à réception d'un appel à subvention de la part de la MdN. pour un montant de 12 300€ en janvier et en juillet de chaque année . Ces frais correspondent à des frais d'ingénierie. Cette activité est non-concurrentielle et donc non-lucrative. Elle est non soumise à la T.V.A. et autres impôts commerciaux.

Ce soutien est possible grâce à un cofinancement de l'Etat dans le cadre de son appel à projet pour la planification écologique et la structuration des PAT niveau 2 de 2024 (Programme 149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - action 29 - sous-action 04, convention : GE-2024-PE-07)

II. TENEUR DES DISCUSSIONS

Monsieur Thomas GOETTELMANN a demandé si la cuisine centrale est déployée sur l'ensemble du territoire du PETR.

Monsieur Alain MEYER a précisé que la cuisine centrale est opérationnelle uniquement dans certaines zones du territoire, en fonction des besoins, dans la mesure où il est particulièrement difficile de déployer la cuisine centrale sur l'ensemble du territoire.

Monsieur Alain MEYER a également tenu à partager les difficultés pour un jeune boucher de lancer son activité en raison de la complexité des normes qui lui sont imposées.

Monsieur Jean Jean-Luc FRECHARD a fait part des difficultés pour les hôpitaux de recourir au circuits locaux d'approvisionnement en raison de besoins trop importants en volume.

III. DÉCISIONS

Il est demandé au Comité Syndical,

sur avis favorable du Bureau Syndical du 03 février 2025,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, et notamment l'article 39 introduisant la notion de projets alimentaires territoriaux,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 6 décembre 2016 approuvant les statuts du PETR Sélestat Alsace centrale,

Vu le projet de territoire du PETR Sélestat Alsace centrale, et notamment son axe relatif au plan alimentaire territorial,

Vu la délibération du PETR du 25 janvier 2024 relative à la poursuite du Projet alimentaire territorial et la candidature pour une labellisation de niveau II,

Vu la labélisation du PAT Alsace Centrale en niveau 2 en mars 2025,

Vu l'engagement des communautés de communes membres et du PETR Sélestat Alsace Centrale comme partenaires et signataires de la *Charte d'engagement pour une alimentation durable et de proximité en Alsace centrale*

Considérant l'importance de l'accès à une alimentation saine, durable et de proximité pour les habitants de l'Alsace centrale,

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER le versement d'une subvention pluriannuelle d'un montant global de 73 800 € avec la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale pour l'animation du PAT,

D'APPROUVER la Convention pluri annuelle d'objectifs avec la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale pour l'animation du PAT,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à établir et signer cette convention et tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Présent/Absent</i>	<i>Donne procuration à</i>	<i>Sens du vote</i>
BARBIER Patrick	Présent		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	Présent		POUR
ANDREA Charles	Présent		POUR
DELSART Patrick	Absent	Luc ADONETH	POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	Présent		POUR
DIGEL Denis	Absent		
DUSSOURD Yves	Absent		
ENGEL Robert	Présent		POUR
HIRTZ Sylvie	Présente		POUR
HORNBECK Nadège	Présente		POUR
MUHR Virginie	Absent		
RISCH Claude	Absent		
SCHALLER Claude	Présent		POUR
SCHEIBLING Philippe	Absent		
SCHEUER Tania	Absente		
SCHLEIFER Christian	Absent		
SOHLER Olivier	Présent		POUR
WIRA Michel	Absent		
WOTLING Philippe	Absent		
Suppléants			
CLAVER Michèle			
GAUDIN Bertrand			
HOLZMANN Yves			
MORIS Olivier			
OBERLE Fabienne			
RENAUDET Michel			
Communauté de Communes de VILLE			
Titulaires			
BUHL Patrick	Présent		POUR
ESCHRICH Emmanuel	Présent		POUR
JANUS Serge	Présent		POUR
MEYER Alain	Présent		POUR
PIELA Jean-Pierre	Absent		
PFANN Lionel	Présent		POUR
SCHMITT Bernard	Présent		POUR
UHLERICH Marie-Odile	Absente		
WALSPURGER Yvette	Absente		
Suppléants			
DAVID Joffrey			
DUCORDEAUX Marie-Line			
DEBAUCHEZ Gérard			
HAESSLER Christian			
HOULNE Monique			
KRAUTH Alexandre	Présent		
MANGEOLLE Abel	Présent		
MULLER André			
WITZ Jean-Marc			
Communauté de Communes du Ried de MARCKOLSHEIM			

<i>Titulaires</i>			
BUTSCHA Michel	Présent		POUR
FOISSIER Sébastien	Absent		
GREIGERT Catherine	Présente		POUR
JEHL Alex	Absent		
KEMPF Denise	Absente		
KLIPFEL Martin	Présent		POUR
KLOTZ Mathieu	Présent		POUR
KNOBLOCH Christophe	Présent		POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	Présent		POUR
MEMHELD Christian	Absent		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	Absent	Catherine GREIGERT	POUR
SCHWEIN Noël	Présent		POUR
SCHWOERER Sébastien	Absent	Michel BUTSCHA	POUR
VOGELI Jean-Michel	Présent		POUR
VOGEL Camille	Absente		
<i>Suppléants</i>			
BERGER Mickaël			
BLATZ François			
GRISS Vincent			
ROHMER Clément			
NEEFF Anne Marie			
ULRICH Anne-Lise			
<i>Communauté de Communes du VAL D'ARGENT</i>			
<i>Titulaires</i>			
BURRUS Jean-Marc	Présent		POUR
FRECHARD Jean-Luc	Présent		POUR
FREYBURGER Eric	Absent	Jean-Luc FRECHARD	POUR
GOETTELMAHNN Thomas	Présent		POUR
HESTIN Noëllie	Présente		POUR
ORSATI Régine	Présente		POUR
PETIT Denis	Présent		POUR
ROUSSEL Nathalie	Présent		POUR
<i>Suppléants</i>			
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			34

DÉLIBÉRATION

7. Création du comité des partenaires

Présenté par Monsieur Claude SCHALLER, Vice-Président en charge des mobilités.

I. RAPPORT

Le PETR Sélestat Alsace Centrale mène depuis plusieurs années une politique volontariste sur les mobilités – Plan Global de Déplacement, Schéma Directeur Vélo, expérimentations et soutiens financiers – et sur la promotion des modes actifs – communication, sensibilisation.

La mobilité est un enjeu majeur pour le territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale, qui doit à la fois répondre aux besoins de mobilité de personnes et de territoires aux profils diversifiés tout en s'inscrivant dans une trajectoire de réduction des impacts environnementaux.

Comme énoncé dans son Projet de territoire 2023-2026, le PETR Sélestat Alsace Centrale « porte le projet de prise de la compétence mobilité, dans le but d'organiser la politique de mobilité à son échelle. » Ce sont en effet 85% des déplacements quotidiens qui sont réalisés à l'intérieur du périmètre du PETR Sélestat Alsace Centrale, permettant de le considérer comme un bassin de mobilité.

Ainsi, au 1er janvier 2025, suite au transfert de la compétence mobilité des quatre communautés de communes du territoire, le PETR Sélestat Alsace Centrale est devenu Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM).

Le Comité des Partenaires de la mobilité

La loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, complétée par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 en son article 141, a prévu la création d'un Comité des Partenaires par les Autorités Organisatrices de Mobilité. Les règles relatives à la composition et aux attributions de ce Comité sont codifiées à l'article L. 1231-5 du Code des Transports.

Ainsi, en tant qu'AOM, le PETR Sélestat Alsace Centrale doit mettre en place un Comité des Partenaires avec les parties prenantes de la mobilité sur son territoire. Il est libre d'en fixer la composition et les modalités de fonctionnement.

Le Comité des Partenaires « *constitue la garantie d'un dialogue permanent entre les autorités organisatrices, les usagers et le tissu économique, qui finance en partie les offres de mobilité via le versement mobilité* »¹. Il traduit la volonté du PETR Sélestat Alsace Centrale de concerter les partenaires économiques et sociaux du territoire en matière de mobilités. Ces rencontres permettent de renforcer la coordination et le dialogue entre les acteurs de la mobilité pour améliorer la compréhension des enjeux sur le territoire.

Le Comité des Partenaires se réunit, conformément à l'article L. 1231-5 du Code des transports :

- Au moins une fois par an,
- Avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité de services et l'information des usagers mise en place,
- Avant toute instauration ou évolution du taux de versement mobilité destiné au financement des services de la mobilité,
- Avant toute adoption de planification de la politique de mobilité de l'AOM.

Il pourra également être consulté à l'occasion de l'évaluation de la politique de mobilité par l'Autorité Organisatrice de Mobilité et sur tout projet de mobilité structurant.

Le Président du PETR Sélestat Alsace Centrale ou son représentant, préside le Comité des Partenaires, réunit le Comité des Partenaires sur convocation, fixe un ordre du jour.

Il est proposé la composition suivante du Comité des partenaires, totalisant 48 membres :

- Un collège institutionnel, avec 16 représentants,
- Un collège d'employeurs publics et privés de représentants des employeurs et des organisations syndicales de salariés, avec 14 représentants,
- Un collège de représentants des usagers, des associations sur les mobilités, des structures d'aides à l'emploi, d'habitants, avec 18 représentants.

La durée du mandat des représentants du Comité des Partenaires est fixée jusqu'au terme de la mandature des élus locaux (2026).

Le règlement intérieur du Comité des Partenaires fixe le fonctionnement et les modalités du bon déroulement des séances. Le projet de ce règlement est annexé à la présente délibération.

¹ Exposé des motifs, Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités

Le projet de règlement du tirage au sort des représentants des habitants est annexé à la présente délibération.

II. TENEUR DES DISCUSSIONS

Monsieur BARBIER a souligné le caractère consultatif de ce comité ayant pour but de recueillir l'avis de représentants d'usagers et d'entreprise sur le fonctionnement et les évolutions du réseau de transport.

Monsieur BARBIER a mis en avant la différence entre le comité des partenaires et la commission mobilités au sein du PETR qui rassemble uniquement des représentants des différentes communautés de communes membre du PETR.

Madame Catherine GREIGERT a constaté que les représentants du PETR au sein du Comité des partenaires sont presque tous issus de la Communauté de communes de Sélestat.

Monsieur BARBIER a indiqué que le choix des représentants du PETR a été effectué en fonction des délégations dont ils disposent en leur qualité de vice-présidents et, qu'en outre, chaque communauté de communes dispose de deux représentants au sein du collège institutionnel du comité des partenaires.

Monsieur BARBIER a précisé que le choix des représentants pouvait encore être modifié sachant que Monsieur Robert ENGEL serait disposé à céder sa place à un autre représentant.

En l'absence d'autres candidatures, il a été décidé de ne pas modifier le choix des représentants dont la désignation est proposée au Comité syndical.

Monsieur BARBIER a également précisé que dans le cas où un déséquilibre était constaté dans le fonctionnement du comité des partenaires, la désignation des représentants du PETR pourrait encore être modifiée par délibération du comité syndical.

III. DÉCISIONS

Il est demandé au Conseil Syndical,

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 3 février 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, notamment son article 15,

Vu l'arrêté interpréfectoral des 8 et 9 août 2024 portant transfert, à compter du 1^{er} janvier 2025, de la compétence mobilité au sens de l'article L. 1231-1-1 du Code de transports, au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Sélestat-Alsace centrale,

Considérant la nécessité d'instaurer un comité des partenaires, conformément à l'article L. 1231-5 du Code des transport,

Considérant l'intérêt de mettre en place un comité des partenaires pour garantir un dialogue permanent entre l'Autorité organisatrice de la mobilité et les usagers, les employeurs et les habitants du territoires,

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER la constitution du Comité des partenaires du PETR Sélestat Alsace Centrale, selon la répartition et la composition qui suit :

Collèges	Structure représentée	Nombre de représentants
Collège institutionnel	Etat (Sous-Préfecture)	1 représentant
	Académie de Strasbourg	1 représentant
	Région Grand Est	1 représentant
	Collectivité européenne d'Alsace	1 représentant
	PETR Sélestat Alsace Centrale	4 représentants
	Communauté de communes du Ried de Marckolsheim	2 représentants
	Communauté de communes de Sélestat	2 représentants
	Communauté de communes du Val d'Argent	2 représentants
	Communauté de communes de la Vallée de Villé	2 représentants
	Collège d'employeurs publics et privés et de représentants des employeurs	Groupe hospitalier Sélestat Obernai – GHSO
Employeurs de + 400 salariés		2 représentants
Employeurs de 200 à 399 salariés		2 représentants
Employeurs de 40 à 199 salariés		2 représentants
Employeurs de 11 à 39 salariés		1 représentant
Structure ESAT		1 représentant
Association AC :TIONS		1 représentant
Association Société Industrielle		1 représentant
Chambre des Métiers et de l'Artisanat		1 représentant
Chambre de Commerce et d'Industrie		1 représentant
Organisation syndicale de salariés		1 représentant
Collège de représentants des usagers, des associations sur les mobilités, des structures d'aide à l'emploi, d'habitants	Conseil de développement du PETER Sélestat Alsace Centrale	1 représentant
	Association « mobilités »	2 représentants
	Association « cyclotourisme »	1 représentant
	Association « environnementale »	1 représentant
	Association des établissements primaires et secondaires	1 représentant
	Association sur l'accessibilité et le handicap	1 représentant
	Structure d'animation de la vie sociale	1 représentant
	Structure d'insertion professionnelle	1 représentant
	Mission locale de Sélestat et Environs	1 représentant
	Habitants	8 représentants

D'APPROUVER les modalités de fonctionnement mentionnées dans le règlement intérieur du Comité des Partenaires définissant les modalités de fonctionnement , joint à la présente délibération,

D'APPROUVER le règlement de tirage au sort des habitants du ressort territorial du PETR Sélestat-Alsace centrale, joint à la présente délibération,

D'APPROUVER le règlement de tirage au sort des représentants des personnes morales du ressort territorial du PETR Sélestat-Alsace centrale, joint à la présente délibération,

DE DESIGNER comme représentants du PETR Sélestat Alsace Centrale au Comité des Partenaires :

- Patrick Barbier, Président
- Claude Schaller, Vice-président en charge des mobilités
- Noëllie Hestin, Vice-présidente en charge de l'énergie et du climat
- Robert Engel, Vice-président en charge du développement économique

D'AUTORISER le Président et le Vice-Président en charge de la Mobilité à engager toutes démarches utiles en ce sens, ainsi qu'à signer tous actes ou documents afférents à la présente délibération.

ANNEXES :

- Règlement intérieur du Comité des partenaires du PETR Sélestat Alsace Centrale
- Règlement du tirage au sort des habitants du ressort territorial du PETR Sélestat Alsace Centrale pour siéger au Comité des partenaires
- Règlement du tirage au sort des représentants de personnes morales du ressort territorial du PETR Sélestat Alsace Centrale pour siéger au Comité des partenaires

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Présent/Absent</i>	<i>Donne procuration à</i>	<i>Sens du vote</i>
BARBIER Patrick	Présent		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT			
<i>Titulaires</i>			
ADONETH Luc	Présent		POUR
ANDREA Charles	Présent		POUR
DELSART Patrick	Absent	Luc ADONETH	POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	Présent		POUR
DIGEL Denis	Absent		
DUSSOURD Yves	Absent		
ENGEL Robert	Présent		POUR
HIRTZ Sylvie	Présente		POUR
HORNBECK Nadège	Présente		POUR
MUHR Virginie	Absent		
RISCH Claude	Absent		
SCHALLER Claude	Présent		POUR
SCHEIBLING Philippe	Absent		
SCHEUER Tania	Absente		
SCHLEIFER Christian	Absent		
SOHLER Olivier	Présent		POUR
WIRA Michel	Absent		
WOTLING Philippe	Absent		
<i>Suppléants</i>			
CLAVER Michèle			
GAUDIN Bertrand			
HOLZMANN Yves			
MORIS Olivier			
OBERLE Fabienne			
RENAUDET Michel			
Communauté de Communes de VILLE			
<i>Titulaires</i>			
BUHL Patrick	Présent		POUR
ESCHRICH Emmanuel	Présent		POUR
JANUS Serge	Présent		POUR

MEYER Alain	Présent		POUR
PIELA Jean-Pierre	Absent		
PFANN Lionel	Présent		POUR
SCHMITT Bernard	Présent		POUR
UHLERICH Marie-Odile	Absente		
WALSPURGER Yvette	Absente		
Suppléants			
DAVID Joffrey			
DUCORDEAUX Marie-Line			
DEBAUCHEZ Gérard			
HAESSLER Christian			
HOULNE Monique			
KRAUTH Alexandre	Présent		
MANGEOLLE Abel	Présent		
MULLER André			
WITZ Jean-Marc			
Communauté de Communes du Ried de MARCKOLSHEIM			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	Présent		POUR
FOISSIER Sébastien	Absent		
GREIGERT Catherine	Présente		POUR
JEHL Alex	Absent		
KEMPF Denise	Absente		
KLIPFEL Martin	Présent		POUR
KLOTZ Mathieu	Présent		POUR
KNOBLOCH Christophe	Présent		POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	Présent		POUR
MEMHELD Christian	Absent		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	Absent	Catherine GREIGERT	POUR
SCHWEIN Noël	Présent		POUR
SCHWOERER Sébastien	Absent	Michel BUTSCHA	POUR
VOEGELI Jean-Michel	Présent		POUR
VOGEL Camille	Absente		
Suppléants			
BERGER Mickaël			
BLATZ François			
GRISS Vincent			
ROHMER Clément			
NEEFF Anne Marie			
ULRICH Anne-Lise			
Communauté de Communes du VAL D'ARGENT			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	Présent		POUR
FRECHARD Jean-Luc	Présent		POUR
FREYBURGER Eric	Absent	Jean-Luc FRECHARD	POUR
GOETTELMMANN Thomas	Présent		POUR
HESTIN Noëllie	Présente		POUR
ORSATI Régine	Présente		POUR
PETIT Denis	Présent		POUR
ROUSSEL Nathalie	Présent		POUR
Suppléants			
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			34

DÉLIBÉRATION

8. Edition 2025 du défi « J'y vais »

Présenté par Monsieur Claude SCHALLER, Vice-Président en charge des mobilités.

RÉSUMÉ

Le PETR Sélestat Alsace Centrale est moteur depuis 2017 dans la mise en place, l'organisation et l'animation du défi sur l'écomobilité « au boulot j'y vais à vélo » puis défi « J'y vais ».

Le défi « J'y vais » a pour objectif d'initier de nouveaux comportements vis-à-vis des déplacements, en favorisant les mobilités durables. L'enjeu est de diminuer l'empreinte carbone des déplacements et améliorer la qualité de l'air.

Le présent projet de délibération a vocation à acter la participation du PETR Sélestat Alsace Centrale aux éditions 2025 et 2026 du défi « J'y vais » sur son territoire.

I. RAPPORT

Le PETR Sélestat Alsace Centrale mène depuis plusieurs années une politique volontariste sur les mobilités – Plan Global de Déplacement, Schéma Directeur Vélo, expérimentations et soutiens financiers – et sur la promotion des modes actifs – communication, sensibilisation, événements.

Historique

Au titre des actions de sensibilisation tendant au changement des comportements pour passer de la voiture individuelle à des modes plus actifs de déplacements (marche, vélo, transports collectifs, covoiturage...), le Défi « Au boulot j'y vais à vélo » a connu une participation grandissante au fil des années. Aux territoires alsaciens volontaires se sont ajoutés des territoires vosgiens et mosellans.

A partir de 2017, certains territoires ont proposé une déclinaison pour tous les modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme avec un défi élargi « Au boulot j'y vais autrement ». Les établissements scolaires ont aussi été concernés, de l'école au lycée.

Jusqu'en 2019, l'un des territoires partenaires assurait le portage de l'opération annuelle avec une coordination collégiale et des animations spécifiques. Les collectivités participantes ont souhaité mutualiser l'organisation, les outils et les services écomobilité du défi. L'ADEME a souhaité en parallèle que le défi soit étendu à l'échelle du Grand Est et qu'il garde son esprit initial de fédérateur d'initiatives locales.

Après une animation portée par l'association Vélo et Mobilités Grand Est (VMAGE) de 2020 à 2023, l'association Initiatives Durables, basée à Schiltigheim, coordonne, anime et organise depuis 2024 le défi et ses déclinaisons. L'ADEME s'est engagée à accompagner financièrement l'association sur trois ans. A l'issue de cette période, les territoires prendront en charge le financement de cette opération. Ce projet s'inscrit dans les démarches liées aux actions des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) ou autres dispositifs volontaires ou réglementaires que les territoires, selon leurs échelles respectives, mettent en œuvre.

Bilan 2024

Le nombre de structures du Grand Est ayant participé au défi est de 550, avec plus de 8 000 participants. Ce sont à nouveau plus d'1 million de kilomètres parcourus dans des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, ayant permis d'éviter 209 672 kg de CO2 sur les trajets du quotidien, domicile-travail domicile-école/collège/lycée.

A l'échelle du PETR Sélestat Alsace Centrale et de la Communauté de communes du canton d'Ersstein, 16 écoles (10 en 2023), 4 collèges (3 en 2023), 2 lycées (3 en 2023) ont participé. Le nombre de structures, entreprises, administrations, associations sur le territoire est à nouveau stabilisé avec 21 participations.

Plusieurs structures ont déployé des animations en interne (atelier réparation vélo, stand d'information de transports en commun, concours de dessins, etc.). Le PETR Sélestat Alsace Centrale a travaillé avec SNCF TER pour proposer une offre d'une semaine gratuite à destination des salariés du territoire. Il a organisé la 3^{ème} cérémonie de remise des prix en invitant tous les « référents structures » du défi et en valorisant les animations menées.

Proposition de participation au défi 2025

Dans la continuité des années précédentes, le PETR Sélestat Alsace Centrale encourage les mobilités alternatives à la voiture individuelles pour les déplacements domicile-travail. A partir de 2025, le défi « J'y vais » sera d'autant plus important comme outil d'animation et de sensibilisation qu'il s'inscrira dans un cadre plus large d'accompagnement du PETR Sélestat Alsace Centrale au déploiement de plans de mobilité employeurs.

Il est proposé que le PETR Sélestat Alsace Centrale soit l'un des territoires de mise en œuvre du défi « J'y vais » pour les éditions 2025 et 2026 :

- qu'il conclut, comme les autres territoires partenaires, une convention de partenariat avec l'association Initiatives Durables
- qu'il verse à cette association une contribution de 1 000 euros annuels comme participation aux frais mutualisés d'organisation du défi pour son territoire pour l'édition 2025 et pour l'édition 2026
- qu'il mette en place sur le territoire les déclinaisons du défi « J'y vais » : « Au boulot, j'y vais autrement ! », « A l'école, j'y vais autrement », « Au collège, j'y vais autrement », « Au lycée, j'y vais autrement ».

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Sélestat Alsace Centrale lequel est notamment compétent pour mener des actions en matière de mobilité et de développement durable.

Vu la délibération du 21 septembre approuvant le projet de territoire.

Considérant l'objectif d'initier de nouveaux comportements vis-à-vis des déplacements, en favorisant les mobilités durables

II. DÉCISIONS

Il est demandé au Conseil Syndical,

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 3 février 2025

De se prononcer sur ces dispositions,

DE DECIDER la participation du PETR aux éditions 2025 et 2026 du Défi « J'y vais ! »..

D'APPROUVER le versement à l'association Initiatives Durables d'une subvention d'un montant de 1000 € annuel correspondant à l'organisation des éditions 2025 et 2026 du défi « J'y vais »

D'AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat avec l'association Initiatives Durables.

D'INSCRIRE la contribution financière du PETR Sélestat Alsace Centrale à hauteur de 1000€ annuels sur 2025 et 2026

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom – Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	Présent		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	Présent		POUR
ANDREA Charles	Présent		POUR
DELSART Patrick	Absent	Luc ADONETH	POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	Présent		POUR
DIGEL Denis	Absent		
DUSSOURD Yves	Absent		
ENGEL Robert	Présent		POUR
HIRTZ Sylvie	Présente		POUR
HORNBECK Nadège	Présente		POUR
MUHR Virginie	Absent		
RISCH Claude	Absent		
SCHALLER Claude	Présent		POUR
SCHEIBLING Philippe	Absent		
SCHEUER Tania	Absente		
SCHLEIFER Christian	Absent		
SOHLER Olivier	Présent		POUR
WIRA Michel	Absent		
WOTLING Philippe	Absent		
Suppléants			
CLAVER Michèle			
GAUDIN Bertrand			
HOLZMANN Yves			
MORIS Olivier			
OBERLE Fabienne			
RENAUDET Michel			
Communauté de Communes de VILLE			
Titulaires			
BUHL Patrick	Présent		POUR
ESCHRICH Emmanuel	Présent		POUR
JANUS Serge	Présent		POUR
MEYER Alain	Présent		POUR
PIELA Jean-Pierre	Absent		
PFANN Lionel	Présent		POUR
SCHMITT Bernard	Présent		POUR
UHLERICH Marie-Odile	Absente		
WALSPURGER Yvette	Absente		
Suppléants			
DAVID Joffrey			
DUCORDEAUX Marie-Line			
DEBAUCHEZ Gérard			
HAESSLER Christian			
HOULNE Monique			
KRAUTH Alexandre	Présent		

MANGEOLLE Abel	Présent		
MULLER André			
WITZ Jean-Marc			
Communauté de Communes du Ried de MARCKOLSHEIM			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	Présent		POUR
FOISSIER Sébastien	Absent		
GREIGERT Catherine	Présente		POUR
JEHL Alex	Absent		
KEMPF Denise	Absente		
KLIPFEL Martin	Présent		POUR
KLOTZ Mathieu	Présent		POUR
KNOBLOCH Christophe	Présent		POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	Présent		POUR
MEMHELD Christian	Absent		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	Absent	Catherine GREIGERT	POUR
SCHWEIN Noël	Présent		POUR
SCHWOERER Sébastien	Absent	Michel BUTSCHA	POUR
VOEGELI Jean-Michel	Présent		POUR
VOGEL Camille	Absente		
Suppléants			
BERGER Mickaël			
BLATZ François			
GRISS Vincent			
ROHMER Clément			
NEEFF Anne Marie			
ULRICH Anne-Lise			
Communauté de Communes du VAL D'ARGENT			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	Présent		POUR
FRECHARD Jean-Luc	Présent		POUR
FREYBURGER Eric	Absent	Jean-Luc FRECHARD	POUR
GOETTELMMANN Thomas	Présent		POUR
HESTIN Noëllie	Présente		POUR
ORSATI Régine	Présente		POUR
PETIT Denis	Présent		POUR
ROUSSEL Nathalie	Présent		POUR
Suppléants			
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			34

DÉLIBÉRATION

9.Édition 2025 du Défi VILLE EN SELLE

Présenté par Monsieur Claude SCHALLER, Vice-Président en charge des mobilités.

RÉSUMÉ

En complément du défi « J'y Vais », auquel il participe depuis 2017, le PETR Sélestat Alsace Centrale organise depuis 2020 le défi VILLE EN SELLE, déclinaison française de STADTRADELN, organisé en Allemagne depuis 2008. Cet évènement 100% vélo permet, par le biais d'une compétition entre communes, de promouvoir ce mode de déplacement.

Le présent projet de délibération a vocation à acter la participation du PETR Sélestat Alsace Centrale à l'édition 2025 du défi VILLE EN SELLE.

I. RAPPORT

Le PETR Sélestat Alsace Centrale mène depuis plusieurs années une politique volontariste sur les mobilités – Plan Global de Déplacement, Schéma Directeur Vélo, expérimentations et soutiens financiers – et sur la promotion des modes actifs – communication, sensibilisation, événements.

Au titre des actions de sensibilisation tendant au changement des comportements pour passer de la voiture individuelle à des modes plus actifs de déplacements (marche, vélo, transports collectifs, covoiturage...), le PETR Sélestat Alsace Centrale participe depuis 2017 au défi « J'y Vais ». En parallèle de cette opération, le PETR Sélestat Alsace Centrale s'est lancé en 2020 dans le défi VILLE EN SELLE, devenant le premier territoire français à l'organiser. Cette campagne européenne de l'Alliance pour le climat, organisée depuis 2008 en Allemagne sous le nom de STADTRADELN, est une compétition 100% vélo, visant à inciter la population et les élus à faire un maximum de trajets quotidiens à vélo, pour tous motifs. C'est alors l'occasion d'attirer l'attention sur les besoins des cyclistes en matière d'infrastructures et de services, mais aussi de promouvoir ce mode de déplacement auprès d'un public ne l'utilisant pas fréquemment et d'organiser des moments de convivialité avec les habitants des communes participantes.

De plus, l'organisation de ce défi permet un rayonnement au-delà de l'Alsace centrale, en premier lieu avec le Landkreis Emmendingen, qui participe aux conférences de presse de lancement mais aussi aux balades transfrontalières à vélo qui ont lieu dans la période du défi. D'autres collectivités françaises ont pris attache avec le PETR pour solliciter un retour d'expérience et mettre en place l'opération sur leur territoire.

Depuis 2023, le PETR Sélestat Alsace Centrale développe un parrainage des éditions avec Laetitia Bléger en 2023 et Joseph Fritsch en 2024, permettant d'atteindre un nouveau public et de communiquer sur le défi. L'édition 2024, malgré une météo défavorable, a rassemblé 800 cyclistes actifs, qui ont parcouru 148 318 kilomètres et qui ont évité l'émission de 25 tonnes de CO2 sur le territoire. A nouveau, le PETR Sélestat Alsace Centrale a organisé une cérémonie de remise des prix rassemblant une soixantaine de personnes afin de valoriser l'engagement des communes, et d'échanger autour du vélo grâce au témoignage de Joseph Fritsch, médaillé d'or aux Jeux Paralympiques de Paris 2024, à une table-ronde avec divers intervenants, et à une démonstration de cyclisme artistique.

Proposition de participation au défi VILLE EN SELLE 2025

Il est proposé que le PETR Sélestat Alsace Centrale organise, comme depuis plusieurs années, le défi VILLE EN SELLE sur son territoire en 2025 en lien étroit avec son homologue outre-rhin le Landkreis Emmendingen :

- qu'il verse à l'Alliance pour le Climat, organisateur des campagnes STADTRADELN / VILLE EN SELLE, une contribution de 3560 € , correspondant aux frais de participation en 2025

Vu les statuts du PETR,

Vu le projet de territoire du PETR

Considérant l'objectif d'initier de nouveaux comportements vis-à-vis des déplacements, en favorisant les mobilités durables

II. TENEUR DES DISCUSSIONS

Monsieur Luc ADONETH a fait part d'un dysfonctionnement de l'application mobile dédiée au défi Ville en selle.

Monsieur BARBIER a indiqué qu'à sa connaissance l'application fonctionne malgré que des améliorations et ajustements soient nécessaires dans la mesure où le fonctionnement de l'application n'est pas toujours intuitif.

III. DÉCISIONS

Il est demandé au Comité syndical,

Il est demandé au Conseil Syndical,

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 3 février 2025.

De se prononcer sur ces dispositions,

DE DECIDER la participation du PETR à l'édition 2025 du défi VILLE EN SELLE.

D'APPROUVER le versement à l'alliance pour le climat d'une subvention d'un montant de 3560 € correspondant aux frais de participation à l'édition 2025 du défi VILLE EN SELLE

D'INSCRIRE la contribution financière du PETR Sélestat Alsace Centrale à hauteur de 3560 € au budget primitif 2025

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	Présent		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	Présent		POUR
ANDREA Charles	Présent		POUR
DELSART Patrick	Absent	Luc ADONETH	POUR
DESAINQUENTIN Philippe	Présent		POUR
DIGEL Denis	Absent		
DUSSOURD Yves	Absent		
ENGEL Robert	Présent		POUR
HIRTZ Sylvie	Présente		POUR
HORNBECK Nadège	Présente		POUR
MUHR Virginie	Absent		
RISCH Claude	Absent		
SCHALLER Claude	Présent		POUR
SCHEIBLING Philippe	Absent		
SCHEUER Tania	Absente		
SCHLEIFER Christian	Absent		
SOHLER Olivier	Présent		POUR
WIRA Michel	Absent		
WOTLING Philippe	Absent		
Suppléants			
CLAVER Michèle			
GAUDIN Bertrand			
HOLZMANN Yves			
MORIS Olivier			
OBERLE Fabienne			
RENAUDET Michel			
Communauté de Communes de VILLE			

Titulaires			
BUHL Patrick	Présent		POUR
ESCHRICH Emmanuel	Présent		POUR
JANUS Serge	Présent		POUR
MEYER Alain	Présent		POUR
PIELA Jean-Pierre	Absent		
PFANN Lionel	Présent		POUR
SCHMITT Bernard	Présent		POUR
UHLERICH Marie-Odile	Absente		
WALSPURGER Yvette	Absente		
Suppléants			
DAVID Joffrey			
DUCORDEAUX Marie-Line			
DEBAUCHEZ Gérard			
HAESSLER Christian			
HOULNE Monique			
KRAUTH Alexandre	Présent		
MANGEOLLE Abel	Présent		
MULLER André			
WITZ Jean-Marc			
Communauté de Communes du Ried de MARCKOLSHEIM			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	Présent		POUR
FOISSIER Sébastien	Absent		
GREIGERT Catherine	Présente		POUR
JEHL Alex	Absent		
KEMPF Denise	Absente		
KLIPFEL Martin	Présent		POUR
KLOTZ Mathieu	Présent		POUR
KNOBLOCH Christophe	Présent		POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	Présent		POUR
MEMHELD Christian	Absent		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	Absent	Catherine GREIGERT	POUR
SCHWEIN Noël	Présent		POUR
SCHWOERER Sébastien	Absent	Michel BUTSCHA	POUR
VOEGELI Jean-Michel	Présent		POUR
VOGEL Camille	Absente		
Suppléants			
BERGER Mickaël			
BLATZ François			
GRISS Vincent			
ROHMER Clément			
NEEFF Anne Marie			
ULRICH Anne-Lise			
Communauté de Communes du VAL D'ARGENT			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	Présent		POUR
FRECHARD Jean-Luc	Présent		POUR
FREYBURGER Eric	Absent	Jean-Luc FRECHARD	POUR
GOETTELMAHNN Thomas	Présent		POUR
HESTIN Noëllie	Présente		POUR
ORSATI Régine	Présente		POUR
PETIT Denis	Présent		POUR
ROUSSEL Nathalie	Présent		POUR
Suppléants			
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			34

DÉLIBÉRATION

10.Territoire Engagé pour la Transition écologique / COT Alsace Centrale : Feuille de route du PETR

Présenté par Madame Noëllie HESTIN, Vice-Présidente en charge de l'énergie et du climat

RÉSUMÉ

Le PETR est engagé depuis septembre 2023 dans la démarche « Territoire Engagé pour la transition écologique » à travers un Contrat d'Objectifs Territorial signé avec l'ADEME.

La première phase de ce contrat d'objectifs prévoit que la collectivité s'organise (gouvernance interne et externe) et définisse un cap (objectifs, stratégie et plan d'action) pour dynamiser sa politique de transition écologique.

Le PETR et les 4 communautés de communes qui le composent ont ainsi travaillé, en interne et avec leurs partenaires, afin de construire une feuille de route commune pour déployer et mettre en œuvre une politique transversale et partagée de transition écologique à l'échelle de l'Alsace centrale.

Le présent projet de délibération a vocation à acter cette feuille de route en matière de transition écologique.

I. RAPPORT

I.1. CONTEXTE

Le territoire d'Alsace centrale est engagé depuis 2011 dans une démarche de transition écologique, qui s'est traduite successivement dans un livre blanc, puis dans un Plan Climat Air Energie Territorial, adopté le 29 novembre 2022, et qui sera confirmée dans la réalisation d'un Schéma de Cohérence Territoriale valant PCAET à l'occasion de sa révision.

Toujours dans l'optique de mettre en œuvre des actions en matière d'énergie-climat, les quatre communautés de communes sont devenues des Territoire Engagés Transition Ecologique en 2022, avec une thématique opérationnelle propre à chacune, choisie dans un souci de complémentarité : la mobilité (CC Sélestat), l'alimentation durable (CC Ried de Marckolsheim), l'adaptation au changement climatique (CC Vallée de Villé) et la maîtrise de l'énergie (CC Val d'Argent).

Cet engagement des quatre communautés de communes a permis au PETR de conventionner avec l'ADEME à travers un « Contrat d'objectifs territorial » pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 1^{er} septembre 2027.

La première phase de ce contrat d'objectifs (septembre 2023-mars 2025) prévoit que la collectivité s'organise (gouvernance interne et externe) et définisse un cap (objectifs, stratégie et plan d'action) pour dynamiser sa politique de transition écologique.

Ce travail a commencé en 2024 avec la complétude par les 4 communautés de communes qui composent le PETR des référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire, sur la base desquels elles ont été auditées. Suite à ces audits, les 4 collectivités ont travaillé en interne sur la construction d'une feuille de route qui leur soit propre pour accélérer la mise en œuvre de la transition écologique sur leur territoire et dans le périmètre de leurs compétences.

En parallèle, le Comité de pilotage du contrat d'objectifs territorial, rassemblant représentants élus et agents du PETR, des 4 Communautés de communes, du SMICTOM et du SDEA s'est successivement réuni le 3 juin, le 7 octobre et le 2 décembre 2024 pour partager les attentes de chacun, échanger autour des communs à travailler collectivement et construire une feuille de route commune pour déployer et mettre en œuvre une politique transversale et partagée de transition écologique à l'échelle de l'Alsace centrale.

I.2. CONTENU ET AXES PRIORITAIRES DE LA FEUILLE DE ROUTE

Cette feuille de route comprend plusieurs volets :

I.2.1. Etat des lieux

Un état des lieux de la mise en œuvre de la transition écologique sur le territoire, intégrant un bilan des diagnostics territoriaux existants et réalisés et une synthèse des résultats issus des audits des référentiels a été réalisé. Il met en avant les spécificités, les « Communs » et les axes de progression pour chacun des territoires :

Les spécificités	Les communs	Les axes de progressions
CCVA : Coop'ter (forêt)	PAT, SARE, Mobilité	Exemplarité du patrimoine
CCVV : l'adaptation au changement climatique	Plan de formation	Achats durables intégrant l'aspect économie de ressources, sobriété
CCS : la mobilité	Plan de communication	Economie circulaire
CCRM : l'agriculture, l'alimentation	Ateliers de la transition	Communication TE multi-sujets et multi-publics
		Structuration TE interne impliquant largement élus et agents

I.2. 2. Gouvernance

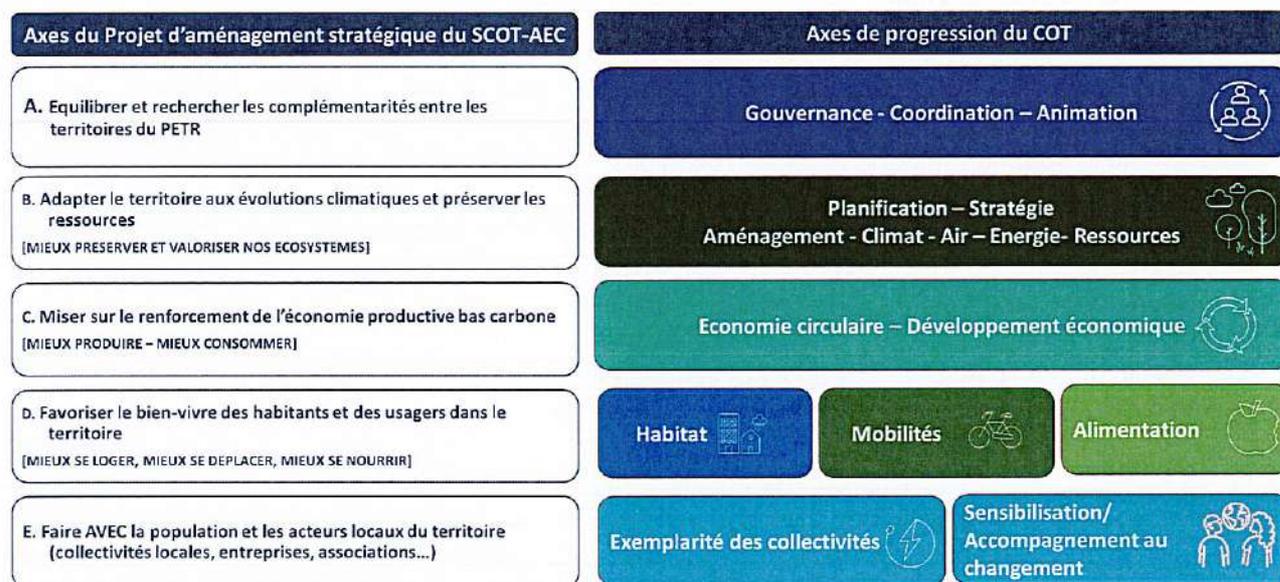
Une proposition de gouvernance pour mettre en œuvre une politique transversale et partagée de transition écologique à l'échelle de l'Alsace centrale a également été présentée en comité de pilotage. Elle s'articule autour de plusieurs instances, permettant une organisation transversale entre les différentes politiques soutenant la transition écologique sur le territoire :

- Un comité de pilotage « Transition écologique » qui rassemble les présidents des Communautés de Communes, du PETR, du SMICTOM et du SDEA, les élus référents « transition » de ces institutions, les Directeurs Généraux des services, les référents techniques en charge de la transition (accélérateurs de transition) et les référents des partenaires (ADEME, AMO T.E.T.E.). Il sera convoqué 2 fois par an pour faire le point sur l'avancement des objectifs de transition écologique du territoire et arbitrer sur leurs évolutions.
- Un comité technique, composé des techniciens en charge de la transition des communautés de communes, du PETR et du SMICTOM, ainsi que des AMO en charge du suivi de la démarche T.E.T.E. à l'échelle du PETR. Il se réunit mensuellement pour assurer la transversalité entre les différents territoires ainsi que le suivi des actions communes.
- Des groupes thématiques, pour la plupart déjà structurés à l'échelle du territoire (aménagement durable - SCOT, habitat, mobilité, développement économique, agriculture-alimentation, prévention des déchets, tourisme, accompagnement au changement, formation). Il est proposé que de nouvelles thématiques soient partagées courant 2025 : stratégie énergétique (dans le cadre du Schéma directeur des énergies), achats durables-budgets verts, communication, économie circulaire et adaptation au changement climatique. Ces groupes de travail sont animés par les référents des différentes thématiques au sein de chacune des collectivités.

La mise en œuvre effective de cette gouvernance sera animée par la chargée de mission Transition énergétique du PETR, en s'appuyant autant que possible sur les groupes de travail et les instances déjà existantes. Des points d'avancement réguliers sur la démarche seront restitués en bureau du PETR à la suite de chaque comité de pilotage, afin de maintenir le lien entre la démarche et la politique globale de la collectivité.

I.2.3. Orientations stratégiques

Il est proposé que la feuille de route transition écologique croise les orientations du projet d'aménagement stratégique du SCOT en cours de révision et celles du Plan Climat Air Energie Territorial, pour pouvoir à terme fournir la trame du futur SCOT-AEC :



Ces premières orientations seront donc complétées en 2025 suite au débat du PAS et à la finalisation du SCOT-Air-Energie-Climat. Ces orientations seront également complétées d'objectifs quantitatifs et qualitatifs ainsi que d'indicateurs permettant d'assurer leur suivi, qui seront également intégrés dans le volet Climat Air Energie du SCOT en cours de révision.

I.2.4. Axes de travail

Ces orientations stratégiques sont déclinées sous la forme d'un plan d'actions partagé, qui reprend les actions communes à mettre en place à l'échelle du PETR. Celui-ci intègre notamment les priorités suivantes pour l'année 2025 :

1. Finaliser la réalisation (ou la révision) des documents cadre et travailler leur déclinaison /animation dans les EPCI et la communication sur leur contenu :
 - a. Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
 - b. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
 - c. Schéma directeur des énergies (SDE)
 - d. Schéma directeur des infrastructures de carburants alternatifs (SDICA)
 - e. Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA – porté par le SMICTOM)
 - f. Le Plan Global de déplacements
 - g. Le diagnostic économie circulaire du territoire
2. Poursuivre et renforcer les projets engagés sur les thématiques de l'habitat, de la mobilité, de l'alimentation et du transfrontalier

3. Structurer une stratégie de communication Transition écologique déclinée par cibles et objectifs et la mettre en œuvre
4. Reconduire et animer le plan de formation Transition écologique, plus particulièrement autour de l'économie circulaire et des pratiques « métiers » des agents
5. Co-construire une stratégie d'accompagnement au changement de comportement
6. Structurer et organiser le suivi des indicateurs

Le détail de la feuille de route est décliné sous forme d'annexe à la présente délibération.

- VU le Code Général des Collectivités territoriales,
- VU les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Sélestat Alsace Centrale lequel est notamment compétent pour mener des actions en matière de transition écologique et d'aménagement de l'espace,
- VU la délibération du 21 septembre 2023 approuvant le projet de territoire du PETR, et l'axe 2 de ce projet de territoire qui a pour objet d'« engager le territoire dans la transition écologique et énergétique »,
- VU le Contrat d'Objectifs Territorial qui lie le PETR et l'ADEME pour la période du 1er septembre 2023 au 1er septembre 2027.
- VU la feuille de route « Transition écologique » présentée en annexe à la présente délibération

Considérant

L'intérêt de déployer et mettre en œuvre une politique transversale et partagée de transition écologique à l'échelle de l'Alsace centrale

II. TENEUR DES DISCUSSIONS

Monsieur GOETTELMANN a fait état de son inquiétude concernant l'avenir de l'ADEME pouvant à terme être amenée à être dissoute et a demandé si le PETR a pris en compte cette dissolution potentielle.

Monsieur BARBIER a souligné la pertinence de cette interrogation sachant que l'ADEME met son ingénierie à disposition des collectivités territoriales qui pourraient difficilement faire avancer leur projet sans cette dernière.

Cependant, Monsieur BARBIER a tenu à rassurer l'assemblée en mettant en avant la signature de contrats pluriannuels avec l'ADEME qui dans un état de droit ne sauraient être remis en cause.

Madame Noëllie HESTIN a également tenu à souligner l'importance de l'ADEME dans l'accompagnement des projets des collectivités territoriales.

Monsieur BARBIER a adressé ses remerciements aux différents services qui travaillent sur cette question du COT ainsi qu'aux accélérateurs de la transition écologique au sein des différentes communautés de communes.

III. DÉCISIONS

Il est demandé au Conseil Syndical,

Sur avis du Bureau Syndical du 3 février 2025

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER la feuille de route « Transition écologique » du PETR présentée en Annexe,

D'INSCRIRE les crédits correspondants à la mise en œuvre de cette feuille de route au budget 2025 du PETR

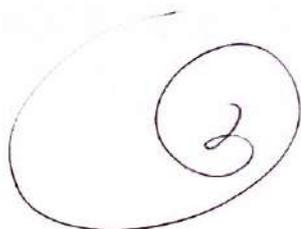
Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	Présent		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	Présent		POUR
ANDREA Charles	Présent		POUR
DELSART Patrick	Absent	Luc ADONETH	POUR
DESAINQUENTIN Philippe	Présent		POUR
DIGEL Denis	Absent		
DUSSOURD Yves	Absent		
ENGEL Robert	Présent		POUR
HIRTZ Sylvie	Présente		POUR
HORNBECK Nadège	Présente		POUR
MUHR Virginie	Absent		
RISCH Claude	Absent		
SCHALLER Claude	Présent		POUR
SCHIEBLING Philippe	Absent		
SCHUEUR Tania	Absente		
SCHLEIFER Christian	Absent		
SOHLER Olivier	Présent		POUR
WIRA Michel	Absent		
WOTLING Philippe	Absent		
Suppléants			
CLAVER Michèle			
GAUDIN Bertrand			
HOLZMANN Yves			
MORIS Olivier			
OBERLE Fabienne			
RENAUDET Michel			
Communauté de Communes de VILLE			
Titulaires			
BUHL Patrick	Présent		POUR
ESCHRICH Emmanuel	Présent		POUR
JANUS Serge	Présent		POUR
MEYER Alain	Présent		POUR
PIELA Jean-Pierre	Absent		
PFANN Lionel	Présent		POUR
SCHMITT Bernard	Présent		POUR
UHLERICH Marie-Odile	Absente		
WALSPURGER Yvette	Absente		
Suppléants			
DAVID Joffrey			
DUCORDEAUX Marie-Line			
DEBAUCHEZ Gérard			

HAESSLER Christian			
HOULNE Monique			
KRAUTH Alexandre	Présent		
MANGEOLLE Abel	Présent		
MULLER André			
WITZ Jean-Marc			
Communauté de Communes du Ried de MARCKOLSHEIM			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	Présent		POUR
FOISSIER Sébastien	Absent		
GREIGERT Catherine	Présente		POUR
JEHL Alex	Absent		
KEMPF Denise	Absente		
KLIPFEL Martin	Présent		POUR
KLOTZ Mathieu	Présent		POUR
KNOBLOCH Christophe	Présent		POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	Présent		POUR
MEMHELD Christian	Absent		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	Absent	Catherine GREIGERT	POUR
SCHWEIN Noël	Présent		POUR
SCHWOERER Sébastien	Absent	Michel BUTSCHA	POUR
VOEGELI Jean-Michel	Présent		POUR
VOGEL Camille	Absente		
Suppléants			
BERGER Mickaël			
BLATZ François			
GRISS Vincent			
ROHMER Clément			
NEEFF Anne Marie			
ULRICH Anne-Lise			
Communauté de Communes du VAL D'ARGENT			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	Présent		POUR
FRECHARD Jean-Luc	Présent		POUR
FREYBURGER Eric	Absent	Jean-Luc FRECHARD	POUR
GOETTELMMANN Thomas	Présent		POUR
HESTIN Noëlie	Présente		POUR
ORSATI Régine	Présente		POUR
PETIT Denis	Présent		POUR
ROUSSEL Nathalie	Présent		POUR
Suppléants			
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			34

Monsieur BARBIER a procédé à la clôture de la séance à 20h55.

Le Secrétaire de séance
Bernard SCHMITT



Le Président
Patrick BARBIER

